

DECISION DU MAIRE 2026/040

Monsieur le Maire de Bourbon-Lancy

OBJET :

ALPHIKA MEDICAL

**Contrat de recrutement
de médecins
généralistes**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Vu la nécessité d'accueillir des professionnels de santé sur le territoire et plus particulièrement des médecins généralistes,

Vu la volonté de la municipalité de recourir à un prestataire extérieur pour une mission de recrutement de médecins généralistes,

Vu le contrat de partenariat proposé par la société ALPHIKA MEDICAL pour une mission de recrutement de médecins généralistes,

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'accepter et de signer le contrat avec la société ALPHIKA MEDICAL – 175 Rue d'Aguesseau – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT pour une mission de recrutement de médecins généralistes.

ARTICLE 2 : Le contrat de recrutement est conclu aux principales conditions suivantes :

✓ honoraires fixés de manière forfaitaire à 13 800 € HT par médecin,

Modalités de règlement des honoraires :

. 5 000 € HT lors du démarrage de la mission

. 8 800 € HT à l'acceptation de l'offre par le candidat

✓ des frais de déplacement sur devis.

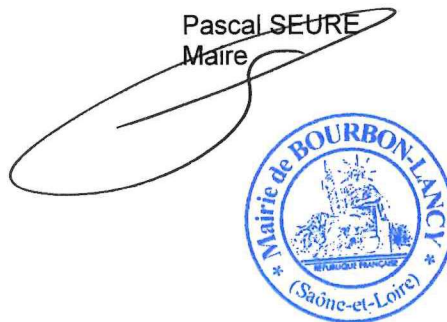
ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

- au représentant de l'Etat,
- à la Directrice Générale des Services pour exécution,
- à la Comptable Publique, Responsable de la trésorerie municipale.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 16 juin 2026

Pascal SEURE
Maire



Envoyé en préfecture le 17/06/2026

Reçu en préfecture le 17/06/2026

Publié le



ID : 071-217100478-20260616-DM2026_040-AU